

Publication examens de Conseillère financière diplômée IAF / Conseiller financier diplômé IAF

33^{eme} session
9 – 14 / 17 – 19 novembre 2020

Les quatre modules écrits sont en outre considérés comme examens d'admission aux examens finaux de conseillère financière diplômée IAF /conseiller financier avec brevet fédéral et tiennent lieu d'examen professionnel de conseiller / conseillère en gestion de patrimoine certifié(e) IAF.

La Communauté d'intérêt pour la formation dans le domaine financier (IAF) fixe comme suit les conditions d'examen de conseillère financière diplômée IAF / conseiller financier diplômé IAF :

Dates et déroulement des examens

Examens écrits 9 à 14 novembre 2020
Examens oraux 17 à 19 novembre 2020

Les examens comprennent les modules suivants :

Module	Mode d'examen	Durée
Patrimoine	examen écrit en ligne	90 minutes
Prévoyance	examen écrit en ligne	90 minutes
Assurance	examen écrit en ligne	90 minutes
Immobilier	examen écrit en ligne	90 minutes
Conseil financier	examen oral	30 minutes

Les quatre modules écrits sont en outre considérés comme examens d'admission aux examens finaux de **conseillère financière diplômée IAF / conseiller financier avec brevet fédéral**.

Le module Patrimoine (y c. LSFIn) constitue également l'examen professionnel de conseiller / conseillère en gestion de patrimoine certifié(e) IAF.

Il est possible de passer tous les modules en même temps ou séparément. Des informations plus détaillées sur le déroulement des épreuves sont disponibles dans le règlement d'examen, ainsi que dans les directives. Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet d'IAF (www.iaf.ch).

Taxe d'examen

La taxe d'examen pour l'examen écrit s'élève à CHF 400.- par module
et pour l'examen oral à CHF 500.-
La taxe du certificat de conseiller / conseillère en gestion de patrimoine IAF s'élève à CHF 100.-

Les frais pour l'établissement du certificat sont uniquement dus en cas de réussite à l'examen.

Où s'inscrire et dans quel délai

L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site d'IAF.

Date limite d'inscription: **31 août 2020** (date de l'arrivée de l'inscription online chez IAF faisant foi).
Une inscription ultérieure est possible jusqu'au 14 septembre 2020 au plus tard avec un supplément de CHF 200.



Documents d'inscription requis

Lors de votre inscription, veuillez télécharger en pièces jointes les documents suivants:

- a) votre curriculum vitae à jour, comportant vos formations et vos activités professionnelles ;
- b) les copies des diplômes et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) les attestations d'équivalence (si demandées) ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

Toute personne qui souhaite uniquement obtenir le certificat de conseiller / conseillère en gestion de patrimoine certifié(e) IAF peut se contenter de télécharger la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

Renseignements

Pour toute demande d'information, veuillez vous adresser aux bureaux d'IAF :

Bureau pour la Suisse romande et italienne:

Neuengasse 20, 3011 Berne, tél. 0848 44 22 22, info-romandie@iaf.ch

Geschäftsstelle für die deutsche Schweiz:

Bernerstrasse Süd 169, 8048 Zürich, tél. 0848 44 22 33, info@iaf.ch

Examens de Conseillère financière diplômée IAF / Conseiller financier diplômé IAF

33^{eme} session
9 – 14 / 17 – 19 novembre 2020

Les quatre modules écrits sont en outre considérés comme examens d'admission aux examens finaux de conseillère financière diplômée IAF /conseiller financier avec brevet fédéral et tiennent lieu d'examen professionnel de conseiller / conseillère en gestion de patrimoine certifié(e) IAF.

Remarques à l'intention des candidats

Procédure d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site d'IAF. **Le téléchargement des documents figurant sur la publication est indispensable pour valider votre inscription aux examens.**

Après vérification de votre dossier, vous recevrez une confirmation écrite, ainsi que la facture pour la taxe d'examen. Le versement de la taxe doit être effectué sur le compte d'IAF jusqu'à la date de versement indiquée.

Les candidats ne respectant pas la date limite d'inscription ou de paiement ne seront pas admis à l'examen.

Au plus tard quatorze jours avant le début des examens, vous recevrez un courrier écrit dans lequel vous seront précisés l'endroit, la date et l'heure des examens, les moyens auxiliaires autorisés, ainsi que la liste des experts.

Examens écrits

Les examens écrits sont constitués d'un questionnaire online. Ils se déroulent dans une salle surveillée et équipée d'ordinateurs. Les ordinateurs ou laptops personnels ne sont ni nécessaires, ni autorisés.

Préparation aux examens

Les sources d'information suivantes peuvent vous être utiles à votre préparation :

- Règlement d'examen et directives, téléchargeables sur www.iaf.ch. Vous trouverez dans les directives une définition exacte des objectifs et du contenu de l'examen.
- Des examens oraux d'années précédentes sont disponibles sur www.iaf.ch.
- Des examens écrits fictifs online se trouvent sur <https://extranet.iaf.ch/fr/series-zero/connexion>

Veillez noter que les déclarations des professeurs sur ce qui est important ou pas pour l'examen ne revêtent **aucun** caractère obligatoire. Seuls le règlement et les directives de l'examen sont juridiquement contraignants.

Pour toute question d'ordre organisationnel, veuillez vous adresser aux bureaux de l'IAF mentionnés.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne préparation et la réussite à vos examens.